

**AVIS À LA POPULATION :**  
**RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE**

**PROJET DE CATÉGORIE B AVEC ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT**

**DEMANDEUR ET ADRESSE POSTALE :**  
CIMENTERIES CBR SA – Activité Granulat SAGREX  
Boulevard de France 3-5 – 1420 BRAINE L'ALLEUD

**OBJET :**

Demande de permis unique visant l'extension de la carrière SAGREX QUENAST vers le Sud, l'agrandissement de la zone de stockage de terres de découverte et stériles ainsi que le renouvellement anticipatif du permis des installations de production sur le territoire de la commune de Rebecq.

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, et de l'arrêté du Gouvernant wallon de pouvoirs spéciaux n° 45 du 11 juin 2020 organisant la participation du public en lieu et place de la réunion d'information préalable organisée pour certains projets visés dans le Livre Ier du Code de l'Environnement et de l'arrêté du Gouvernement Wallon de Pouvoirs spéciaux n°62 prolongeant l'application de l'arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n°45, CIMENTERIES CBR SA vous invite à participer à la réunion d'information préalable virtuelle relative à l'objet susmentionné, prenant la forme d'une présentation vidéo mise en ligne.

La vidéo sera accessible les **10 et 11 juin 2021** via le lien Internet : [www.sagrex.be](http://www.sagrex.be)

Les personnes auprès desquelles des informations peuvent être obtenues, pendant ces deux jours entre 8h et 17h, sont joignables par téléphone au 02/678.32.98

Toute personne peut consulter à l'Administration Communale de Rebecq la copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo, pendant les deux jours de mise en ligne de la présentation vidéo, sur rendez-vous (Administration Communale de Rebecq – service environnement – 067/287.842).

Toute personne peut solliciter par courrier recommandé auprès du demandeur du projet une copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo. La demande doit être réceptionnée au plus tard trois jours avant la mise en ligne. Deux jours avant la mise en ligne, le demandeur envoie par recommandé les documents aux personnes concernées, en un seul exemplaire par adresse postale (art. 4 de l'AGW n° 45 du 11/6/20).

Les communes de Rebecq, Braine-leComte, Tubize et Ittre ont été désignées comme susceptibles d'être affectées par le projet.

Cette présentation vidéo a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence et de permettre au public de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter et de permettre au public de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours suivant le dernier jour de la mise en ligne de la présentation vidéo, soit jusqu'au 26 juin 2021, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au collège communal de la commune sur laquelle le projet est implanté, en y indiquant ses nom et adresse. Elle en adresse une copie au demandeur.

Pour la Commune de Rebecq:

SOIT en les envoyant au Collège communal de Rebecq, rue Docteur Colson, 1 – 1430 Rebecq  
ou par courriel à [environnement@rebecq.be](mailto:environnement@rebecq.be)

ET pour le Demandeur :

Par écrit en les envoyant à - CIMENTERIES CBR SA – Activité Granulat SAGREX – A l'attention de Steve DENIS  
– Boulevard de France 3-5 – 1420 BRAINE L'ALLEUD  
ou par courriel à [permis.quenast@sagrex.be](mailto:permis.quenast@sagrex.be)

Pour les autres Communes impactées : nous vous renvoyons aux publications officielles des Communes concernées par le Projet ainsi qu'à leur site Internet, pour les modalités pratiques de la consultation du dossier de présentation vidéo et de la réception des observations.